

# Amundi EUR Corporate Bond ESG IE

REPORTING

Communication  
Publicitaire

31/03/2026

OBLIGATAIRE ■

## Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : (C) 115,94 (EUR)  
(D) 943,70 (EUR)

Date de VL et d'actif géré : 31/03/2026

Actif géré : 6 417,23 (millions EUR)

Code ISIN : LU1050468989

Code Bloomberg : (C) ABECIEC LX  
(D) ABECIED LX

Indice de référence :

100% BLOOMBERG MSCI ESG EURO CORPORATE  
SELECT INDEX

Eligibilité : -

## Objectif d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de répliquer la performance de l'Indice Bloomberg MSCI ESG Euro Corporate Select Index et de minimiser l'écart de suivi entre la valeur liquidative du Compartiment et la performance de l'Indice. Le Compartiment vise à atteindre un niveau d'écart de suivi du Compartiment et de son indice qui ne dépassera normalement pas 1 %.

L'Indice est un Indice coupons réinvestis : les coupons versés par les titres de créance composant l'Indice sont inclus dans le rendement de l'Indice.

L'Indice Bloomberg MSCI ESG Euro Corporate Select Index est un indice obligataire représentatif des obligations d'entreprises à taux fixe de qualité « investment grade » libellées en euro qui suit les règles de l'Indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate (l'« Indice cadre ») et applique des critères sectoriels et ESG supplémentaires pour la sélection de titres.

## Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

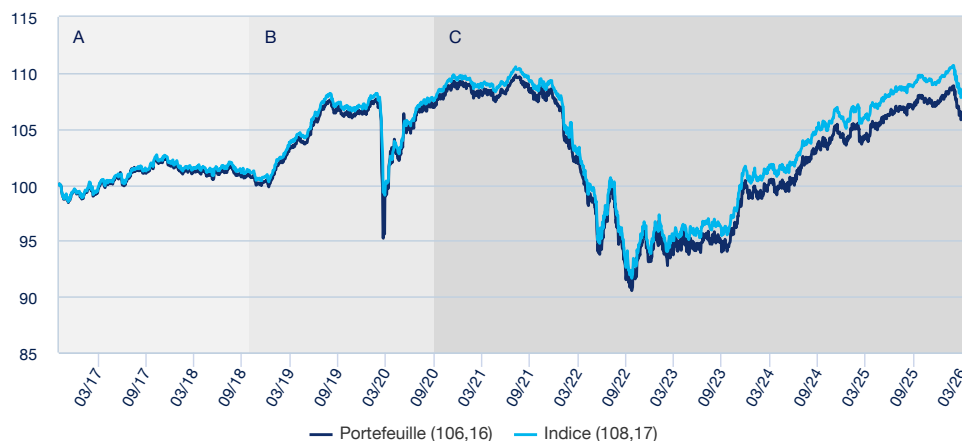
L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 4 ans.

Le SRI représente le profil de risque tel qu'exposé dans le Document d'Information Clé (DIC). La catégorie la plus basse ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

## Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

### Evolution de la performance (base 100) \* (Source : Fund Admin)



A : Jusqu'à la fin de cette période, l'indicateur de référence du Compartiment été l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Index

B : Jusqu'à la fin de cette période, l'indicateur de référence du Compartiment a été l'Indice Bloomberg Barclays MSCI Euro Corporate SRI.

C : Depuis le début de cette période, l'indicateur de référence du compartiment est Bloomberg Barclays MSCI Euro Corporate ESG Sustainability SRI

### Performances glissantes \* (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le 31/12/2025	1 mois 27/02/2026	3 mois 31/12/2025	1 an 31/03/2025	3 ans 31/03/2023	5 ans 31/03/2021	Depuis le 31/10/2016
Portefeuille	-1,01%	-2,47%	-1,01%	1,92%	11,92%	-1,66%	6,16%
Indice	-0,99%	-2,25%	-0,99%	1,99%	13,43%	-0,59%	8,17%
Ecart	-0,01%	-0,22%	-0,01%	-0,07%	-1,51%	-1,07%	-2,02%

### Performances calendaires \* (Source : Fund Admin)

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Portefeuille	2,90%	4,48%	7,07%	-13,31%	-1,19%	2,32%	6,01%	-1,38%	2,10%	4,29%
Indice	3,00%	4,65%	7,99%	-13,48%	-0,99%	2,62%	6,02%	-1,21%	2,30%	4,85%
Ecart	-0,10%	-0,17%	-0,92%	0,16%	-0,20%	-0,30%	-0,01%	-0,17%	-0,20%	-0,55%

\* Source : Amundi. Les performances nettes ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garantes des rendements à venir. Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier...). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactés par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.

### Notation Morningstar ©

Notation Morningstar "Overall" © : 3 étoiles

Catégorie Morningstar © :

EAA FUND EUR CORPORATE BOND

Date de notation : 28/02/2026

Nombre de fonds de la catégorie : 1411

### Indicateurs de risque (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	2,48%	3,75%	4,83%
Volatilité de l'indice	2,19%	3,11%	4,19%
Tracking Error ex-post	0,89%	1,68%	1,81%
Ratio de sharpe	-0,26	0,17	-0,48
Ratio d'information	-0,09	-0,27	-0,12

\* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

Le Ratio de sharpe est un indicateur statistique qui mesure la performance du portefeuille par rapport à un placement sans risque

### Indicateurs du portefeuille (Source : Fund Admin)

	Portefeuille
Sensibilité Taux <sup>1</sup>	4,21
Note moyenne <sup>2</sup>	BBB+
Taux de rendement	3,80%

<sup>1</sup> La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

<sup>2</sup> Basée sur les obligations et les CDS mais tout autre dérivé exclu.

Nombre de valeurs du portefeuille : 2952

OBLIGATAIRE



**Stéphanie Pless**  
Responsable Gestion Indicielle  
Obligataire



**Jean-Marc Guiot**  
Gérant de portefeuille principal



**Anne-Marie Mussard**  
Gérant suppléant

Commentaire de gestion

Malgré la volatilité macroéconomique, le crédit européen est resté relativement résilient tout au long du mois de mars, les spreads ne s'écartant que modestement au regard de l'ampleur du mouvement sur les taux. Le mois a été principalement marqué par une forte revalorisation des taux, alimentée par le choc énergétique lié aux tensions au Moyen-Orient, qui a entraîné une hausse marquée des prix du pétrole et du gaz et conduit les marchés à réévaluer les perspectives de politique monétaire. Le mois a également été marqué par quelques nouvelles négatives concernant les marchés du crédit privé, tandis que l'incertitude liée aux droits de douane américains et au potentiel impact disruptif de l'IA est restée en arrière-plan.

En Europe, l'inflation est repassée au-dessus de l'objectif de la BCE, 2,5 % en glissement annuel, principalement sous l'effet des prix de l'énergie. Fait important, l'inflation sous-jacente est restée plus contenue, autour de 2,3 %, ce qui montre que les tensions inflationnistes restent limitées pour l'instant. La BCE a ainsi adopté une posture prudente, mais de plus en plus restrictive. Les marchés sont passés d'une anticipation de stabilité à l'anticipation de deux à trois hausses de taux en 2026. Le rendement du Bund allemand à 2 ans est passé de 2,0 % à près de 2,62 %. Aux États-Unis, la Fed a également laissé ses taux inchangés, avec un message comparablement prudent. Les anticipations de marché se sont éloignées d'un cycle agressif de baisses pour s'orienter vers un assouplissement beaucoup plus graduel, avec désormais une seule baisse de taux largement anticipée plus tard dans l'année.

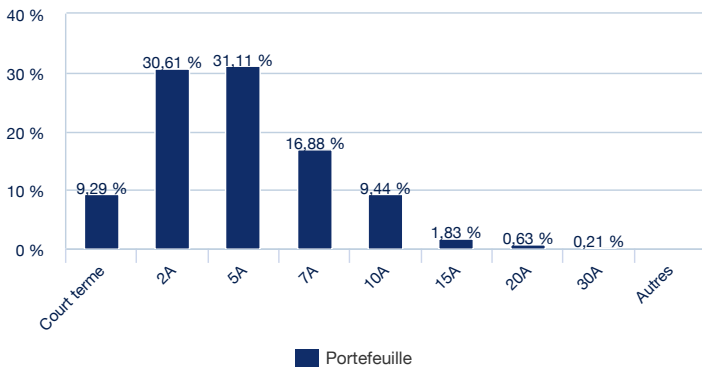
Les bilans des entreprises, en particulier dans les financières IG européennes et les émetteurs non financières, restent solides. Après un début d'année exceptionnellement dynamique — avec des volumes d'émissions records en janvier et février — l'activité a naturellement ralenti en mars, mais le marché est resté ouvert tant sur l'investissement grade que sur certaines poches du high yield.

Dans ce contexte, le marché Euro Corporate IG a affiché une performance totale de -2,27 % sur le mois. Les spreads Euro IG se sont écartés, terminant la période à 97 pb (+14 pb), tandis que le Bund allemand à 10 ans s'est écarté de 36 pb sur la même période. Les financières ont sous-performé les non-financières au cours du mois. Les AT1 bancaires ont enregistré une performance totale de -2,77 % sur le mois, les titres hybrides ont affiché -1,97 %, et les obligations high yield ont ressorti à -2,67 % sur la même période.

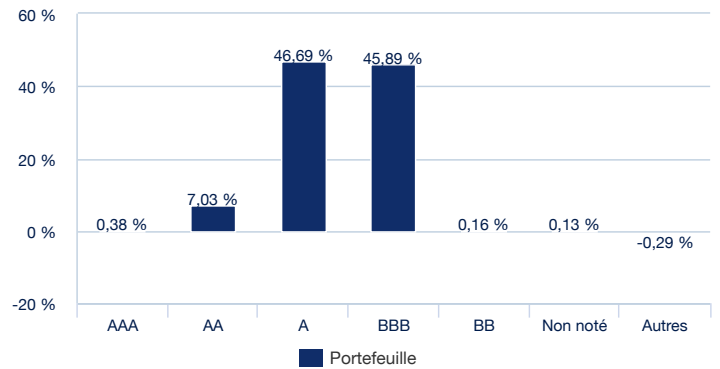
Ce portefeuille est géré de manière indicielle par rapport à l'indice Bloomberg MSCI Euro Corporate ESG Sustainability SRI. Nous réduisons au maximum l'exposition relative en sensibilité entre le portefeuille et son indice, en investissant via une méthode d'échantillonnage qui minimise le risque. Des différences de performances entre l'indice et le portefeuille peuvent être dues au swing price.

Répartition du portefeuille (Source : Amundi)

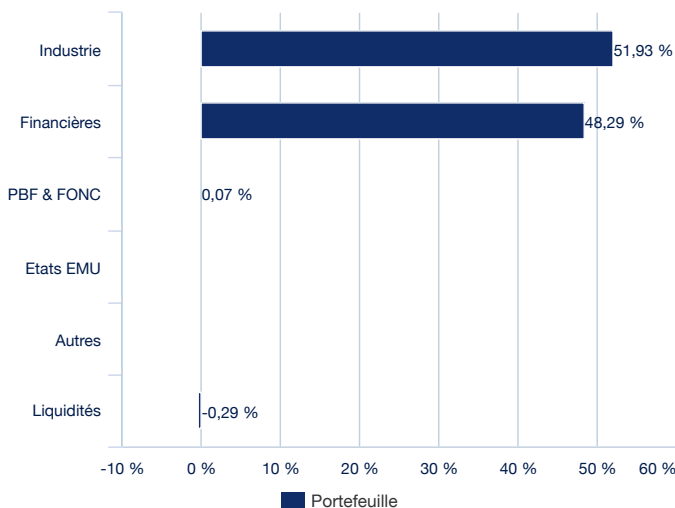
Par maturité (source : Amundi)



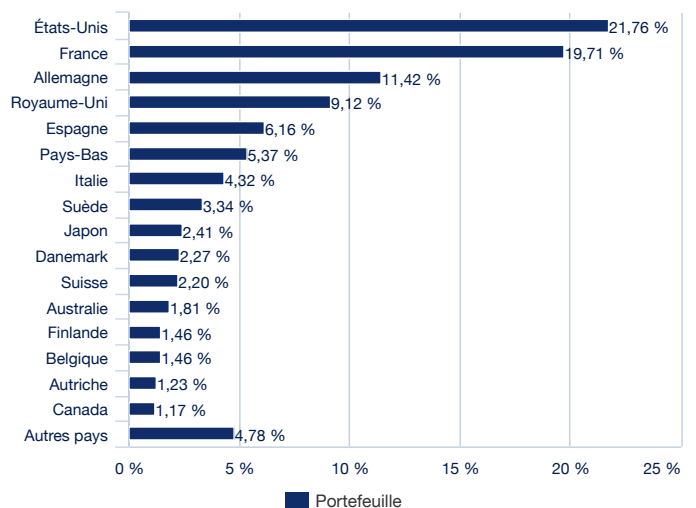
Par notation (source : Amundi)



Par type d'émetteur (source : Amundi)



Par pays (source : Amundi)



## OBLIGATAIRE ■

## Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme juridique	SICAV
Droit applicable	de droit Luxembourgeois
Société de gestion	Amundi Luxembourg SA
Société de gestion déléguée	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Date de création de la classe	29/06/2016
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	Non applicable
Affectation des sommes distribuables	(C) Capitalisation (D) Distribution
Code ISIN	(C) LU1050468989 (D) LU1050469011
Code Bloomberg	ABECIEC LX
Souscription minimum: 1ère / suivantes	500 000 Equivalent en EUR de USD / 1 millième part(s)/action(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 14:00
Frais d'entrée (maximum)	2,50%
Frais Gestion Financière Direct	0,10% TTC
Commission de surperformance	Non
Commission de surperformance (% par an)	-
Frais de sortie (maximum)	0,00%
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,15%
Coûts de transaction	0,05%
Frais de conversion	1,00 %
Durée minimum d'investissement recommandée	4 ans
Historique de l'indice de référence	01/10/2020: 100.00% BLOOMBERG MSCI ESG EURO CORPORATE SELECT INDEX 29/10/2018: 100.00% BLOOMBERG MSCI EURO CORPORATE SRI INDEX 14/04/2014: 100.00% BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE (E)
Norme européenne	OPCVM
Cours connu/inconnu	Cours inconnu
Date de valeur rachat	J+2
Date de valeur souscription	J+2
Particularité	Non

## Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.